

RETRAITES

C'EST

64 ans

Toujours

N

O

Solidaires
Union
syndicale

**MOBILISONS-NOUS
POUR L'ABROGATION**

N

Retraites : 64 ans c'est toujours non !

Deux ans après notre mobilisation historique de 2023 avec des millions de manifestant·es dans les rues et plusieurs mois de grèves, le gouvernement est contraint de rouvrir le dossier de la réforme des retraites de 2023. Rien n'est joué et nous pouvons encore obtenir l'abrogation de cette réforme injuste !

Une réforme injuste, inutile, coûteuse et impopulaire

INJUSTE

UNE RÉFORME QUI AUGMENTE LES INÉGALITÉS

Nous ne sommes pas égales et égaux face à la retraite. Les salarié·es les moins aisé·es ont moins épargné et touchent de plus petites retraites. Dans ces conditions, partir avec une décote est extrêmement pénalisant. De plus, reculer l'âge de départ et allonger la durée de cotisation pénalise les femmes qui ont plus de carrières incomplètes et touchaient déjà des pensions inférieures en moyenne de 38% à celles des hommes en 2022. Un chiffre qui s'aggraverait si la réforme était maintenue.

COÛTEUSE

UNE RÉFORME QUI COÛTE CHER

Reculer l'âge de départ c'est aussi dégrader d'autres comptes financiers : assurance maladie, assurance chômage.. En effet, reculer l'âge de départ c'est mécaniquement augmenter le nombre d'arrêts maladies et d'accidents du travail, tout particulièrement dans les métiers pénibles, et plus de chômage. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la réforme de 2023, le nombre d'inscrit·es agé·es de 62 ans à France Travail a progressé de 46,5%. Dans le même temps, le gouvernement a cyniquement durci les règles d'indemnisation de l'Assurance chômage.

INUTILE

UNE RÉFORME QUI NE RÉSOUT RIEN

Le récent rapport de la Cour des comptes confirme que la réforme de 2023 ne résorbera pas le déficit des retraites à horizon 2030 et nous indique que les mesures d'âges sont peu efficaces sur le long terme. C'est donc pénaliser les travailleurs et travailleuses en les forçant à partir plus tard et/ou avec de plus petites retraites pour ne rien régler, par pure obsession idéologique alors qu'il est possible de financer la retraite à 60 ans !

Un régime de retraite en faillite ?

Il n'existe pas un mais plusieurs régimes de retraite. Ces dernières années, loin de la faillite, ils ont généré un excédent (8,5 milliards d'euros en 2023). De plus, les complémentaires sont aussi excédentaires de plusieurs milliards chaque année et les réserves de l'Agirc-Arco sont de 125 milliards. Un magot sur lequel l'État qui a plusieurs fois tenté de le ponctionner.

Si la Cour des comptes indique bien une trajectoire en déficit à l'horizon 2030, il faut relativiser, par exemple au regard des exonérations de cotisations accordées par l'État aux entreprises et qui sont un manque à gagner direct pour les caisses de retraites.

Le problème, ce n'est pas le système par répartition ou les dépenses mais l'interventionnisme de l'État qui prétend instaurer une règle d'or budgétaire sur un système dont le dépenses évoluent naturellement avec le ratio retraité·es/actifs·ves mais qui surtout prive les retraites de nombreuses recettes qui sont censées financer le système.

Travailler moins longtemps, c'est possible !

Une situation financière dégradée par la politique du gouvernement

Dans la Fonction publique hospitalière et territoriale : si la CNRACL est une caisse en déficit c'est notamment à cause du déséquilibre entre cotisant-es et retraité-es ! La politique de réduction des postes de fonctionnaires menée par les gouvernements successifs a un effet direct sur les recettes. En recrutant à hauteur des besoins, par exemple dans notre système hospitalier à bout de souffle, on rétablirait un ratio actifs/retraités à même de financer le système par répartition.

Le refus d'indexer les salaires sur l'inflation : les pensions de retraites sont indexées sur l'inflation. Chaque année elles augmentent donc proportionnellement en période d'inflation. À l'inverse, les salaires ne suivent pas automatiquement l'inflation. Pire, la loi interdit l'indexation automatique des salaires sur l'inflation. Solidaires revendique une échelle mobile des salaires. Cela a le double avantage d'empêcher l'appauvrissement des actifs en période d'inflation et de maintenir un équilibre entre les cotisations prélevées sur les salaires et les pensions versées.

Les exonérations de cotisation : depuis 2004, la part des impôts et taxes affectés au financement des retraites a doublé (de 7 à 14%). C'est très largement la conséquence des exonérations de cotisation offertes par les gouvernements successifs aux entreprises. Chaque année c'est 80 milliards d'exonérations de cotisations dont environ 16 milliards de manque à gagner pour le financement des retraites.

Des solutions pour financer des retraites de haut niveau !

Augmenter les cotisations patronales : Augmenter d'un point les cotisations patronales rapporterait 6,2 milliards d'euros par an. Soit le coût d'avancer d'un an l'âge de départ!

Augmenter les salaires : Des salaires plus élevés, ce sont plus de cotisations pour financer les retraites. Il y a donc d'autant plus d'urgence à augmenter les salaires dans cette période d'inflation.

Augmenter les taux d'emploi : Plus il y a de salarié-es, moins de chômeur-ses et plus il y a de cotisations. Une réelle politique de réduction du chômage basée sur le partage du temps de travail avec le passage aux 32h sans perte de salaire profiterait ainsi aux régimes de retraites.

Mobiliser le fonds de réserve retraites (FRR) : actuellement doté de plus de 20 milliards d'euros, ce fonds mis en place sous Jospin devait servir à financer les ajustements pour permettre l'équilibre du régime. L'Etat s'en est servi depuis pour rembourser la dette sociale (CADES), loin de son but initial. Il s'agit désormais de mobiliser les fonds pour ce à quoi il a été réellement prévu !

Lutter contre le travail dissimulé : la fraude aux cotisations représente 6 à 7,8 milliards d'euros par an en moins dans les caisses de retraite.

L'égalité femmes/ hommes ça profite à toutes et tous !

Aujourd'hui les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sont de 23,5% tandis qu'elles touchent des pensions en moyenne inférieures de 38% à celles des hommes. En payant les femmes autant que les hommes, ce serait non seulement une mesure de justice mais cela générerait un bénéfice net de **6 milliards** de cotisations supplémentaires chaque année !

SE MOBILISER POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX

Pour Solidaires, c'est bien la mobilisation de 2023 qui permet que la réforme de 2023 soit toujours en débat 2 ans plus tard. Mais ce n'est pas dans le simulacre de négociations ouvertes par F. Bayrou que nous pourrions obtenir l'abrogation. Loin de discuter "sans totems, ni tabous", le Premier Ministre a en fait fixé un cadre extrêmement contraint : il faut un régime à l'équilibre à horizon 2030, ne pas occasionner de dépenses supplémentaires pour les finances publiques et ne pas augmenter les cotisations patronales... On peut donc discuter de tout mais pas de nouvelles dépenses ni de nouvelles recettes prélevées sur le capital. En somme, ce serait encore aux travailleurs et travailleuses de supporter les efforts.

Si nous n'attendons rien du "conclave", le sujet des retraites est toujours sur la table. C'est que cette réforme inutile, injuste et impopulaire est illégitime. Rien n'est joué et nous pouvons encore obtenir son abrogation.

Pour cela, il faut mettre en place un rapport de force. Solidaires s'est adressé à l'intersyndicale pour construire des mobilisations.

Sans attendre, nous appelons à discuter dans les collectifs de travail, s'organiser et se préparer à se mobiliser !



SYNDIQUÉ-TOI !